



Conditions générales de vente – Vente en nombre Musée national Picasso – Paris

Toute commande par une personne morale (ci-après dénommée « le CLIENT ») de Billets collectifs dans le cadre de la vente en nombre (ci-après dénommé « BILLET ») effectuée auprès du **Musée national Picasso – Paris**, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé au 5 rue de Thorigny – 75003 Paris, n° SIRET 130 012 172 00016, (ci-après dénommé le « MUSEE PICASSO – PARIS »), est exclusivement régie par les présentes conditions générales de vente.

Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente préalablement à la validation de sa commande. La validation de la commande vaut acceptation des conditions générales sans exception par le CLIENT.

Le MUSEE PICASSO - PARIS se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la passation de la commande seront appliquées.

ARTICLE 1 – OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre le MUSEE PICASSO – PARIS et le CLIENT ainsi que les conditions applicables à toute commande de BILLET effectuée à distance, par l'envoi d'un bon de commande au MUSEE PICASSO – PARIS par courrier, ou par courriel pour une commande minimum de 20 billets.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DES BILLETS PROPOSES A LA VENTE

Les BILLETS proposés à la vente et concernés par les présentes conditions générales de vente sont les suivants :

- **Les Billets collectifs** permettant l'accès prioritaire à la collection permanente du MUSEE PICASSO – PARIS sous réserve que le visiteur ait choisi au préalable la date et l'heure de visite sur le site internet du musée <https://billetterie.museepicassoparis.fr>, en utilisant les BILLETS collectifs comme moyen de paiement. Les entrées avec billets collectifs sans pré-enregistrement ne sont pas garanties de l'accès prioritaire. Les BILLETS collectifs sont valables un an à compter de la date d'achat.

ARTICLE 3 : PRIX DES BILLETS

Les tarifs des BILLETS applicables sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande, ils sont indiqués en euros nets de taxes notamment sur le site internet du MUSEE PICASSO – PARIS www.museepicassoparis.fr. Le MUSEE PICASSO - PARIS se réserve le droit de modifier ses prix après délibération de son conseil d'administration, sur décision de son président, et publication sur son site internet.

Sont appliquées en vente en nombre, les différentes remises suivantes pour un achat simultané :

- Une remise de 15% par billet, sur la base du plein tarif en vigueur, pour des commandes de 20 à 99 billets
- Une remise de 20% par billet, sur la base du plein tarif en vigueur, pour des commandes de 100 à 499 billets
- Une remise de 25% par billet, sur la base du plein tarif en vigueur, pour des commandes de 500 à 999 billets
- Une remise de 30% par billet, sur la base du plein tarif en vigueur, pour des commandes à partir de 1000 billets

Le prix total lors de la validation de la commande est le prix définitif, toutes taxes comprises. Il est repris dans le récapitulatif de commande qui sera adressé au CLIENT par courriel ou par courrier.

ARTICLE 4 : COMMANDE

Le CLIENT envoie un bon de commande dûment rempli, selon le modèle que le MUSEE PICASSO - PARIS met à disposition du CLIENT. Il est téléchargeable depuis le site internet du MUSEE PICASSO – PARIS.

Un minimum de 20 billets par commande est requis. Les bons de commande incomplets ne sont pas traités par le MUSEE PICASSO – PARIS qui en informera le CLIENT.

La demande doit être adressée :

- Par courrier à : MUSEE PICASSO – PARIS – Service de réservation – Vente en nombre, 18-20 rue de la perle 75003 Paris

- Par courriel à : collectivites@museepicassoparis.fr

L'envoi d'un bon de commande dûment signé vaut pour engagement du CLIENT. A la réception du bon de commande, le Service de réservation du MUSEE PICASSO – PARIS traite la demande sous 2 jours ouvrés et en informe le CLIENT par retour d'un récapitulatif de commande par courriel.

Une commande avant le paiement peut être modifiée. Le CLIENT adresse la demande par courrier ou par courriel accompagnée du nouveau bon de commande. Aucune modification n'est possible après réception du paiement.

Conformément à l'article L 121-20-4 du code de la consommation, la vente des billets d'accès au musée n'ouvrira pas droit à un délai de rétractation.

ARTICLE 5 : PAIEMENT ET VALIDATION

Le paiement par le CLIENT doit être initié sous 15 jours ouvrés à compter de la date de l'envoi du récapitulatif de commande par le MUSEE PICASSO – PARIS. En cas de non réception du règlement par le MUSEE PICASSO – PARIS, la commande sera automatiquement annulée.

Le paiement des BILLETS collectivités s'effectue via l'un des moyens suivants, au choix du CLIENT :

- par carte bancaire : Mastercard, Visa, Carte Bleue, JCB, Diners Club, American Express
- par virement sur le compte IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0421 060. BIC TRPUFRP1. Le CLIENT doit porter en objet de son virement la mention « VEN suivi du numéro de dossier ».

Les données relatives à la carte bancaire ne sont pas conservées.

A la réception du paiement, la commande est validée et ne peut faire l'objet de modifications : les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés par le MUSEE PICASSO – PARIS.

ARTICLE 6 : OBTENTION DES BILLETS

Aussitôt le paiement confirmé, le CLIENT dispose de la faculté d'obtenir des billets par l'un des moyens suivants, au choix du CLIENT :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception. Les frais d'envoi sont à la charge du CLIENT.
- Par retrait au guichet du MUSEE PICASSO – PARIS, sur rendez-vous. Le CLIENT est tenu de vérifier le nombre et l'état des BILLETS et d'émarguer la feuille de réception qui lui est remise.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

7.1 Tout BILLET est systématiquement contrôlé à l'entrée du site. Ce contrôle consiste en un scannage du code-barres inscrit sur le BILLET (code numérique). Le BILLET doit être conservé jusqu'à la fin de la visite.

7.2 Ne seront acceptés que les BILLETS possédant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles. Tout BILLET partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté.

7.3 Seuls les billets préenregistrés comportant la date et l'heure de visite bénéficient de l'accès prioritaire. Ces billets sont uniquement valables pour la visite et la période (créneau ou horaire de visite) mentionnés lors de l'enregistrement.

7.4 Les BILLETS collectivités non préenregistrés sont acceptés au contrôle d'accès, mais l'accès prioritaire n'est pas garanti.

En cas de méconnaissance d'une des conditions énoncées au présent article 8, le MUSEE PICASSO – PARIS se réserve le droit de refuser l'accès à la visite ou à la manifestation concernée.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT effectuant l'achat auprès du MUSEE PICASSO – PARIS a l'obligation d'informer ses propres clients acquéreurs d'un billet d'accès au musée des jours et horaires d'ouverture du MUSEE PICASSO – PARIS, de ses conditions tarifaires et du règlement de visite du MUSEE PICASSO – PARIS.

Il a également la responsabilité de traiter tout litige ou réclamation relatifs à la revente ou l'attribution des billets.

Le CLIENT a, en outre, l'obligation de ne revendre les billets qu'à la valeur faciale inscrite sur les billets et à ne proposer la revente de billets qu'à des visiteurs individuels.

ARTICLE 9 : UTILISATION FRAUDULEUSE

Il est strictement interdit de dupliquer ou contrefaire un BILLET de quelque manière que ce soit.

Toute personne qui reproduirait illégalement un BILLET et/ou utiliserait un BILLET contrefait s'exposerait à des poursuites pénales.

Le MUSEE PICASSO - PARIS refusera l'accès au site à tout porteur d'un BILLET comportant un code-barres qui aurait déjà été scanné.

ARTICLE 10 : PERTE ET VOL DE BILLETS

Le MUSEE PICASSO - PARIS décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du(es) du(es) BILLET(S), y compris dans l'enceinte du site concerné.

ARTICLE 11: ANNULATION, REMBOURSEMENT, ECHANGES

Conformément au 12° de l'article L 121-21-8 12° du Code de la Consommation, l'achat d'un BILLET ne fait pas l'objet d'un droit de rétractation.

Tout BILLET délivré ne peut être ni échangé, ni remboursé, sauf en cas d'annulation par le MUSEE PICASSO - PARIS de la prestation à laquelle ouvre droit le BILLET dans les conditions définies à l'Article 11.2.

L'échange ou le remboursement est toutefois exclu lorsque l'annulation résulte d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 13.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

12.1. Le MUSEE PICASSO - PARIS ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les BILLETS qui serait imputable soit au fait du CLIENT, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 13 des présentes conditions générales de vente.

12.2 Le MUSEE PICASSO - PARIS ne pourra être tenu responsable de l'usage des billets commandés, le CLIENT étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Le CLIENT et le MUSEE PICASSO - PARIS ne sauraient être tenues responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles internes ou externes au le MUSEE PICASSO – PARIS, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les restrictions gouvernementales ou légales, les pannes d'ordinateur, le blocage des télécommunications y compris des réseaux et notamment d'Internet.

ARTICLE 14 : SERVICE CLIENT

Pour toute information ou question concernant la vente en nombre, les conditions d'utilisation des BILLETS ainsi que les modalités de commande, de délivrance et de remboursement des BILLETS, le CLIENT adresse un courriel à : billetterie@museepicassoparis.fr

ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents, après épuisement des voies de recours amiables.